

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAUT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN.		
15	09	10	Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.		
Date de Convocation					
24 octobre 2014					
Cette délibération annule et remplace la délibération 2014/73 qui comportait une erreur matérielle.					
Délibération N° 2014/73 bis			Décision modificative n°2 du budget 328 ZA Les Perchonnières pour exécution des opérations d'ordre non budgétaires		
Affichée le 26 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2014/61 relative à la décision modificative n°1 du budget 328 Za Les Perchonnières permettant de payer l'échéance d'un prêt dont le taux et le montant de l'échéance trimestrielle sont variables.</p> <p>Il explique que ce budget « Lotissement » est complexe, que la première décision modificative portant sur huit centimes ne permet plus maintenant de traiter les opérations d'ordre initialement prévues. Il propose alors d'effectuer une décision modificative et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, -Décide, d'effectuer la décision modificative N°2 du Budget annexe 328 année 2014 comme suit :</p>					
Décision modificative N°2 328 – ZA Les Perchonnières		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
section de fonctionnement					
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			0.08 €		
D-71355 : variation des stocks de terrains aménagés					
Chapitre 66 : charges financières		0.08 €			
D- 66111 : intérêts réglés à l'échéance					
Total Fonctionnement		0.08 €	0.08 €	0.00 €	0.00 €
section d'investissement					
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections R-3555 : Terrains aménagés					0.08 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées R-1641 : Emprunt en euros				0.08 €	
Total Investissement		0.00 €	0.00 €	0.08 €	0.08 €
TOTAL GENERAL			0.00 €		0.00 €
<p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative, ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 26 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **26 novembre 2014**.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																																																												
REPUBLIQUE FRANCAISE																																																															
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.																																																												
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.																																																												
En exercice	Présents	Votants																																																													
15	09	10																																																													
Date de Convocation			Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIEN.																																																												
24 octobre 2014			Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.																																																												
Délibération N° 2014/73			Décision modificative n°2 du budget 328 ZA Les Perchonnières pour exécution des opérations d'ordre non budgétaires																																																												
Affichée le 05 novembre 2014																																																															
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2014/61 relative à la décision modificative n°1 du budget 328 Za Les Perchonnières permettant de payer l'échéance d'un prêt dont le taux et le montant de l'échéance trimestrielle sont variables.</p> <p>Il explique que ce budget « Lotissement » est complexe, que la première décision modificative portant sur huit centimes ne permet plus maintenant de traiter les opérations d'ordre initialement prévues. Il propose alors d'effectuer une décision modificative et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, -Décide, d'effectuer la décision modificative N°2 du Budget annexe 328 année 2014 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Décision modificative N°2 328 – ZA Les Perchonnières</th> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D- 66111 : intérêts réglés à l'échéance</td> <td>0.08</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>D-71355 : variation des stocks de terrains aménagés</td> <td></td> <td>0.08</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</td> <td>0.08</td> <td>0.08</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total Fonctionnement</td> <td>0.08</td> <td>0.08</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>R-1641 : Emprunt</td> <td></td> <td></td> <td>0.08</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R-3555 : Terrains aménagés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0.08</td> </tr> <tr> <td>Total R 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections</td> <td></td> <td></td> <td>0.08</td> <td>0.08</td> </tr> <tr> <td>Total Investissement</td> <td></td> <td></td> <td>0.08</td> <td>0.08</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative, ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p>					Décision modificative N°2 328 – ZA Les Perchonnières	Dépenses		Recettes		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Fonctionnement					D- 66111 : intérêts réglés à l'échéance	0.08				D-71355 : variation des stocks de terrains aménagés		0.08			Total D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.08	0.08			Total Fonctionnement	0.08	0.08			Investissement					R-1641 : Emprunt			0.08		R-3555 : Terrains aménagés				0.08	Total R 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections			0.08	0.08	Total Investissement			0.08	0.08
Décision modificative N°2 328 – ZA Les Perchonnières	Dépenses		Recettes																																																												
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits																																																											
Fonctionnement																																																															
D- 66111 : intérêts réglés à l'échéance	0.08																																																														
D-71355 : variation des stocks de terrains aménagés		0.08																																																													
Total D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.08	0.08																																																													
Total Fonctionnement	0.08	0.08																																																													
Investissement																																																															
R-1641 : Emprunt			0.08																																																												
R-3555 : Terrains aménagés				0.08																																																											
Total R 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections			0.08	0.08																																																											
Total Investissement			0.08	0.08																																																											
<p>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 05 novembre 2014.</p>																																																															

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
REPUBLIQUE FRANCAISE				
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.	
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAUT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.	
En exercice	Présents	Votants		
15	09	10		
Date de Convocation			Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIEN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.	
24 octobre 2014				
Délibération N° 2014/74			Cimetière Règlement et tarifs de l'espace cinéraire	
Affichée le 05 novembre 2014				
<p>Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération 2012/41, prise par l'équipe municipale précédente, relative à l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière. Il informe que les travaux viennent juste d'être réalisés avec la création de quatre caveau-urne et qu'il convient désormais de rédiger un règlement pour cet espace cinéraire et de fixer les tarifs des concessions. Pour définir le Règlement, Monsieur Le Maire souhaite qu'un groupe de travail se réunisse prochainement afin de déterminer consciencieusement les différents chapitres du dit règlement. Pour les tarifs, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Considérant que quatre emplacements de « caveau-urne » sont disponibles,</p> <p>- Décide de fixer les tarifs de l'espace cinéraire comme suit :</p>				
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir(1)	Concession Caveau-urne	Frais de creusement et pose de Caveau-urne (2)	A la signature du contrat de concession et incluant le dépôt de la première urne	Total A payer à la signature du contrat de concession
50€ par dispersion d'une urne	Durée de 15 ans	200 €	80 €	280 €
	Durée de 30 ans	200 €	120 €	320 €
	Droit d'entrée pour l'ajout d'une urne dans un caveau-urne	45 € par urne	45 € par urne	
<p>(1) sous la surveillance et avec l'autorisation du représentant de la Commune de Chandai.</p> <p>(2) La commune de Chandai se charge de faire effectuer les travaux de creusement et de pose de caveau urne. Le concessionnaire ou sa famille prend à sa charge l'achat d'une plaque, le dépôt d'urne et le scellement de la plaque refermant le caveau-urne par l'entreprise funéraire habilitée de son choix. Le dépôt d'urne et le scellement de plaque s'effectueront sous la surveillance et avec l'autorisation du représentant de la Commune de Chandai.</p> <p>- Dit qu'un groupe de travail se réunira prochainement pour élaborer le règlement de l'espace cinéraire. Ce groupe de travail présentera ce règlement qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p>				
Serge GODARD				

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 05 novembre 2014.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014			<p align="center">Encaissement d'un chèque de Groupama en remboursement du sinistre sur les feux tricolores</p>		
Délibération N° 2014/75					
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre du 23 février dernier, relatif aux feux tricolores et autres panneaux de signalisation route de Bourth percusés par un automobiliste.</p> <p>Il présente un chèque émanant de l'assurance GROUPAMA, d'un montant de 194.58 €, représentant le solde de l'indemnité à percevoir par la Commune de Chandai suite à la présentation des factures acquittées et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'encaissement de ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide d'accepter l'encaissement du chèque émanant de GROUPAMA, d'un montant de 194.58 €, relatif au sinistre des feux tricolores, route de Bourth</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget 2014 de la commune 325,</p> <p>-Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,</p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014			<p align="center">Encaissement d'un chèque de Groupama en remboursement du sinistre sur la toiture de l'Eglise</p>		
Délibération N° 2014/76					
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la tempête du 24 décembre 2013 qui a occasionné de gros dégâts sur le toit de l'Eglise. Il ajoute que les travaux de réparation ont été effectués.</p> <p>Il présente un chèque émanant de l'assurance GROUPAMA, d'un montant de 523 €, représentant le solde de l'indemnité à percevoir par la Commune de Chandai suite à la présentation des factures acquittées et demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide d'accepter l'encaissement du chèque émanant de GROUPAMA, d'un montant de 523 €, relatif au sinistre de l'Eglise.</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget 2014 de la commune 325,</p> <p>-Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,</p> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014					
Délibération N° 2014/77			Encaissement d'un chèque d'Orange en remboursement d'un trop versé suite à la résiliation de la ligne téléphonique de l'école		
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire effective au premier septembre 2014, a demandé aux communes de prévenir tous leurs fournisseurs concernant les dépenses engendrées par l'école, afin de faire modifier les libellés des factures.</p> <p>Monsieur Le Maire explique que le nécessaire a été fait auprès de l'ensemble des fournisseurs concernés. Il présente un chèque de 6.11 € relatif au trop versé lors du paiement de la dernière facture pour le téléphone de l'école, par la commune de Chandai et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'encaissement de ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide d'accepter l'encaissement du chèque émanant de la société ORANGE, d'un montant de 6.11 €, relatif au trop versé, dans le cadre de la résiliation du contrat de la Commune de Chandai,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget 2014 de la commune 325,</p> <p>-Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIEN.</p> <p>Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014			<p>Encaissement d'un chèque d'Eaux de Normandie représentant la redevance assainissement du 2^{ème} semestre 2014</p>		
Délibération N° 2014/78					
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire présente, au Conseil Municipal, un chèque émanant de la société « Eaux de Normandie », 37 rue Raymond DUFLO, 76153 MAROMME CEDEX, pour un montant de 18 768.99 € (dix-huit-mille-sept-cent-soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) correspondant à la redevance assainissement du deuxième semestre 2014 et représentant le reversement de la surtaxe à la Commune de Chandai.</p> <p>Il demande, au Conseil Municipal, l'autorisation d'encaisser ce chèque.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Monsieur Le Maire à encaisser, sur le budget 327 assainissement, ce chèque de 18 768.99 € relatif à la redevance assainissement, à l'imputation 70611, chapitre 70. - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIEN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014					
Délibération N° 2014/79			Convention avec le syndicat électrique de l'Orne SDE 61, pour un groupement d'achat		
Affichée le 05 novembre 2014					

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du **Syndicat de l'énergie de l'Orne (SE61)** relatif à la loi 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité dite loi NOME et des possibilités d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Il propose l'adhésion de principe au groupement de commandes d'électricité du **SE 61** et demande, au Conseil Municipal, de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,
- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- Vu la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de « La Commune de Chandai » d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- Considérant qu'eu égard à son expérience le Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,
- **Décide d'adhérer au groupement de commandes du Syndicat de l'énergie de l'Orne (SE61) pour la fourniture d'électricité,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **05 novembre 2014,**
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.***

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014					
Délibération N° 2014/80			Travaux de dissimulation de réseaux Orange Allée Fleurie et Route de Bourth		
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire donne lecture d'un devis N° RO-NRK-14-61-0055 de la société ORANGE relative à la dissimulation du réseau ORANGE route de Bourth et Allée Fleurie, d'un montant global de six mille soixante et onze euros et neuf centimes (6071.09 € HT). Si la Commune de Chandai donne son accord pour ce projet, une convention sera signée entre la société ORANGE et la Commune de Chandai. La société ORANGE se chargera de faire réaliser les travaux. La part financière à la charge de la commune de Chandai sera de huit-cent-quinze euros et trente-sept centimes HT (815.37 € HT).</p> <p>Monsieur Le Maire propose de faire réaliser les travaux de dissimulation de réseaux ORANGE et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de faire exécuter les travaux de dissimulation de réseaux ORANGE, Allée Fleurie et Route de Bourth, - Accepte le le devis N° RO-NRK-14-61-0055 de la société ORANGE, pour un montant total de 6071.09 € HT, incluant le montant à la charge de la Commune de Chandai qui est de huit-cent-quinze euros et trente-sept centimes HT (815.37 € HT), - Charge Monsieur Le Maire de signer la convention, et le devis, - Prend note que ces travaux d'effacement des réseaux de télécommunications sont inéligibles au FCTVA, - Prend note que le mandatement de cette dépense s'effectuera en dépense de fonctionnement, imputation 61523 entretien et réparations sur voies et réseaux, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'année 2014, <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014.**

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLICQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.</p> <p>Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIEN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	10			
Date de Convocation					
24 octobre 2014					
Délibération N° 2014/81			Extension du réseau d'électrification : branchement long pour de nouvelles habitations		
Affichée le 05 novembre 2014					
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire PC 061 092 13 P0009 a été délivré pour une nouvelle construction au 29 rue des Masselins (parcelle cadastrée A 764). Il ajoute que le raccordement électrique pour cette future construction nécessite l'extension du réseau électrique du domaine public qui ne sera pas pris en charge par ERDF. Il précise que la Commune de Chandai doit prendre à sa charge l'extension du réseau électrique du domaine public pour raccorder cette maison en construction car c'est un branchement long et supérieur à la longueur maximale réalisable par ERDF.</p> <p>Il donne lecture du document ERDF de « contribution financière » N°DB22/007885/003001 relative à cette extension du réseau électrique du domaine public, d'un montant à la charge de la Commune de Chandai de 3 284.08 €uros HT, soit 3 940.90 €uros TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant qu'un permis de construire PC 061 092 13 P0009 a été délivré et qu'il convient d'apporter l'électricité à cette habitation, - Considérant que la Commune de Chandai doit prendre à sa charge l'extension du réseau électrique du domaine public pour raccorder cette maison particulière en construction au 29 rue des Masselins car c'est un branchement long et supérieur à la longueur maximale réalisable par ERDF, - Décide de faire réaliser l'extension du réseau public de distribution d'électricité, - Accepte les travaux tels que décrits dans le document de contribution financière N°DB22/007885/003001, pour un montant 3 284.08 €uros HT, soit 3 940.90 €uros TTC au taux de TVA en vigueur, - Charge Monsieur Le Maire de signer ce document de contribution financière, - Prend note que le mandatement de cette dépense s'effectuera en dépense d'investissement, chapitre 21, imputation 21538 Installations, matériel et outillage techniques. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014**.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants	Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.		
15	09	10			
Date de Convocation			Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.		
24 octobre 2014					
Délibération N° 2014/82			Décision modificative n° 2 du budget principal 325 pour paiement de l'extension du réseau d'électrification		
Affichée le 05 novembre 2014					

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2014/81 relative aux travaux d'extension du réseau d'électrification et informe que pour payer ces travaux, il convient d'effectuer une décision modificative. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
-Décide, d'effectuer la décision modificative N°2 du Budget principal 325, année 2014, comme suit :

Décision modificative N°2 325 – Commune de Chandai	Dépenses D'Investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 020 : dépenses imprévues d'investissement Imputation 020 dépenses imprévues	- 3 941 €	
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles Imputation 21538 autres réseaux		+ 3 941 €

- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative, ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **05 novembre 2014**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **05 novembre 2014**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL													
REPUBLIQUE FRANCAISE																
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quatorze, le 31 octobre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.													
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAI, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Martine YVON.													
En exercice	Présents	Votants														
15	09	10														
Date de Convocation			Absents : Mme Magdalena CAPPELAERE M. Frédéric CHATELLIER qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI, Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT. M. Cyril CRESPIN. Mme Martine YVON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.													
24 octobre 2014																
Délibération N° 2014/83			Décision modificative n° 3 du budget principal 325 pour remboursement des indemnités SOFCAP													
Affichée le 05 novembre 2014																
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint technique de la commune a été placé en congé de maladie ordinaire en août 2013. Le 26 mars 2014, le Comité Médical Départemental l'a reclassé en maladie de Longue durée avec effet rétroactif depuis le 23 août 2013. Pour cette période, l'assurance SNC SOFCAP a réglé 9 718.18 € à la commune de Chandai au titre de la maladie ordinaire. Suite à ce reclassement en congé de longue maladie, la compagnie d'assurances invoquant le fait que la période réglée initialement en maladie ordinaire ne concerne pas le même contrat que la longue maladie et de ce fait ne peuvent pas se compenser. Elle réclame à la commune de Chandai le remboursement des 9 718.18 € et précise que les indemnités, au titre de la maladie de longue durée, seront versées à la Commune de Chandai après remboursement des indemnités de maladie ordinaire.</p> <p>Afin de régler cette somme, Monsieur Le Maire explique que le titre 107 bordereau 19 pour la somme de 7 419.74 € encaissé en 2014 sera annulé et qu'il faudra également annuler des titres perçus sur les exercices antérieurs pour la somme restante de 2 298.44 €. Il ajoute que pour réaliser cette annulation de titres sur les exercices antérieurs, il convient d'effectuer une décision modificative et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Décide, d'effectuer la décision modificative N°3 du Budget annexe 325 année 2014 comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Décision modificative N°3 325 –Commune</th> <th colspan="2">Dépenses de Fonctionnement</th> </tr> <tr> <th>Diminution de crédits</th> <th>Augmentation de crédits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapitre : 022 dépenses imprévues de fonctionnement Imputation 022 dépenses imprévues</td> <td>- 2 299 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chapitre : 67 charges exceptionnelles Imputation 673 titres annulés sur exercices antérieurs</td> <td></td> <td>+ 2 299 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer la décision modificative, ainsi que toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 05 novembre 2014, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						Décision modificative N°3 325 –Commune	Dépenses de Fonctionnement		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre : 022 dépenses imprévues de fonctionnement Imputation 022 dépenses imprévues	- 2 299 €		Chapitre : 67 charges exceptionnelles Imputation 673 titres annulés sur exercices antérieurs		+ 2 299 €
Décision modificative N°3 325 –Commune	Dépenses de Fonctionnement															
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits														
Chapitre : 022 dépenses imprévues de fonctionnement Imputation 022 dépenses imprévues	- 2 299 €															
Chapitre : 67 charges exceptionnelles Imputation 673 titres annulés sur exercices antérieurs		+ 2 299 €														

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 05 novembre 2014.